PRÉAVIS Nº: 54/24

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de 2'835'000 pour la réfection des infrastructures routières et souterraines de la route d'Yverdon

CONSEIL COMMUNAL DU 12 MARS 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 19 février à 19h à la salle de Mazan. Elle était composée de Mesdames Françoise Matthey et Eugenia Puch, votre rapportrice; ainsi que de Messieurs Willy Blaser, Etienne Habegger et Daniel Perret-Gentil.

Afin de nous présenter le projet et répondre à nos questions, Madame Véronique Diserens, municipale, et Monsieur Cordey, responsables des infrastructures communales étaient présents. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour leur présentation claire et richement illustrée. En effet, l'ensemble des plans, tant en surface qu'en sous-sol nous ont été présentés.

Suite au préavis municipal 52/20, une étude a été réalisée concernant la réfection de la route d'Yverdon. Le rapport d'expertise a permis de relever qu'une rénovation complète tant en surface qu'en profondeur est nécessaire. L'état du revêtement de la route est très mauvais et les canalisations d'eau et de gaz sont également vétustes.

Lors de sa présentation, Mr Cordey a mis l'accent sur l'importance d'effectuer ces travaux. En effet, les intempéries de ces dernières années ont mis en lumière le fait que ce tronçon de route ne dispose pas d'une infrastructure de base de qualité. Les travaux prévus permettront de mieux canaliser l'eau et d'éviter des dégâts supplémentaires tant pour les privés situés en aval que pour les infrastructures communales.

Le projet vise également à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes par la modification du dessin de la route.

La grande majorité du projet restera sur le domaine public. Le propriétaire privé concerné par la plus grande surface du projet (environ 10 m2) a déjà été approché et un accord a été trouvé. Si des mètres carrés supplémentaires s'avèrent nécessaires chez des privés, il s'agira d'environ 8 m2. Le prix au mètre carré est déjà négocié et sera de 150 francs.

À noter que l'arbre centenaire sera conservé.

Suite à la présentation, la commission a pu poser de nombreuses questions qui ont toutes trouvé des réponses satisfaisantes.

La commission s'interroge sur le long délai entre le moment où le crédit d'études a été décidé et la mise en route effective du projet. Madame Diserens nous explique que toutes ces démarches prennent du temps et ont été ralenties par le COVID.

La différence de coût entre l'estimation préalable qui était de 1,5 millions, soit une différence de 1'335'000 francs, s'explique par le fait que l'on ne savait pas avant l'étude que le tronçon de route concerné serait de cette dimension (une plus petite partie de la route était pris en compte dans le préavis de 2020.). Sont également venus s'ajouter aux frais la réfection sous-terraine dont on ignorait la nécessité en 2020.

Certains membres de la commission interrogent les représentants municipaux concernant le délai des travaux. Ils s'inquiètent que la durée ait été sous-évaluée.

Il est actuellement difficile de savoir exactement quelle sera la durée totale des travaux. Il est néanmoins sûr que la circulation sera garantie sur le tronçon durant la totalité du chantier.

Les devis principaux sont rentrés et les entreprises de génie civil et d'appareillage sont d'ores et déjà choisies. Il reste à choisir l'entreprise qui s'occupera du paysagisme. Le travail de paysagisme consistera principalement à remettre en état les bordures chez les privés qui auront dû céder du terrain.

Concernant les subventions, il est pour le moment impossible d'articuler un chiffre. Il semblerait, mais cela reste de l'ordre de l'hypothèse, que ce chiffre puisse se situer entre 20 et 40 %. Cela dépend des décisions de la DGMR et de l'ECA qui seront connues après les travaux.

Lors des délibérations, la Commission s'entend rapidement et conclue que le projet semble solide.

Les solutions choisies par la municipalité et les arguments présentés nous paraissent clairs et appropriés. Pour cela, la Commission, à l'unanimité, vous invite à voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

vu le préavis de la Municipalité No 54/24 ; ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de 2'835'000.- TTC; dont à déduire les éventuelles subventions et participations de tiers,
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 21 février 2024

La rapportrice, Eugenia Puch